



# COMMUNE DE RAINVILLE

## **Compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2026**

Le 15 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1<sup>er</sup> adjoint,  
Madame Martine GAMBONE – 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mesdames Doriane CLAUDE, Sandra LEBLOND et Nathalie REGNIERE, conseillères  
Messieurs Benjamin GODFROY, Pascal GONY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers

Excusée : Madame Christine POURCELOT.

### **Acquisition d'une parcelle de bois :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la famille BITTNER, propriétaire d'une parcelle de bois située sur le territoire de Rainville, est disposée à la céder à la commune.

La parcelle concernée représente une superficie de 17 ares 39 centiares.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle pour un montant de 2 000 €.

### **Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées :**

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport relatif à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Ce rapport présente les différentes charges transférées à la Communauté de communes, lesquelles sont déduites des attributions de compensation.

Concernant la commune de Rainville, aucune compétence n'ayant été transférée à la CCOV, la fiscalité professionnelle unique revient à la commune dans son intégralité.

### **Columbarium :**

Le Conseil municipal constate que le columbarium est désormais quasiment complet.

Une réflexion est donc engagée afin d'étudier les possibilités d'agrandissement de celui-ci.

### **État des chemins entre Rainville et Dommartin :**

Les différents chemins reliant Rainville à Dommartin présentent actuellement un état de dégradation important.

Le maître d'œuvre Armonie Environnement sera chargé d'étudier les différentes possibilités de restauration de la voirie et de présenter plusieurs solutions au Conseil municipal.

À la suite de cette étude, le Conseil municipal prendra les décisions nécessaires et établira un calendrier prévisionnel des travaux.

### **Demande de subvention DETR :**

La commune avait déposé une demande de subvention au titre de la DETR afin de financer la réfection de la rue Allée des Vergers, ainsi que la réalisation d'une nouvelle couche de surface en bout de la rue du Chêne, en direction du cimetière.

Le dossier n'a pas été retenu, faute de crédits disponibles.

À la suite d'un échange avec Monsieur le Sous-Préfet, il a été demandé à la commune de présenter à nouveau le dossier pour l'année 2027.

### **Commémoration du 11 novembre :**

La cérémonie commémorative de l'Armistice aura lieu le mercredi 11 novembre à 9 h 30, au monument aux morts.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle communale.

### **Subvention à l'Harmonie de Châtenois :**

Le Conseil municipal rappelle que l'Harmonie de Châtenois a assuré bénévolement deux prestations à l'occasion des cérémonies du 8 mai et du 14 juillet.

Afin de remercier l'association pour sa participation, le Conseil municipal décide de lui attribuer une subvention d'un montant de 150 €.

### **Dommages causés par la sécheresse 2026 :**

Monsieur le Maire informe les habitants que les périodes de sécheresse survenues en 2026 peuvent avoir occasionné des dommages aux habitations.

Les administrés ayant constaté des dégâts sur leur maison d'habitation sont invités à les signaler en mairie.

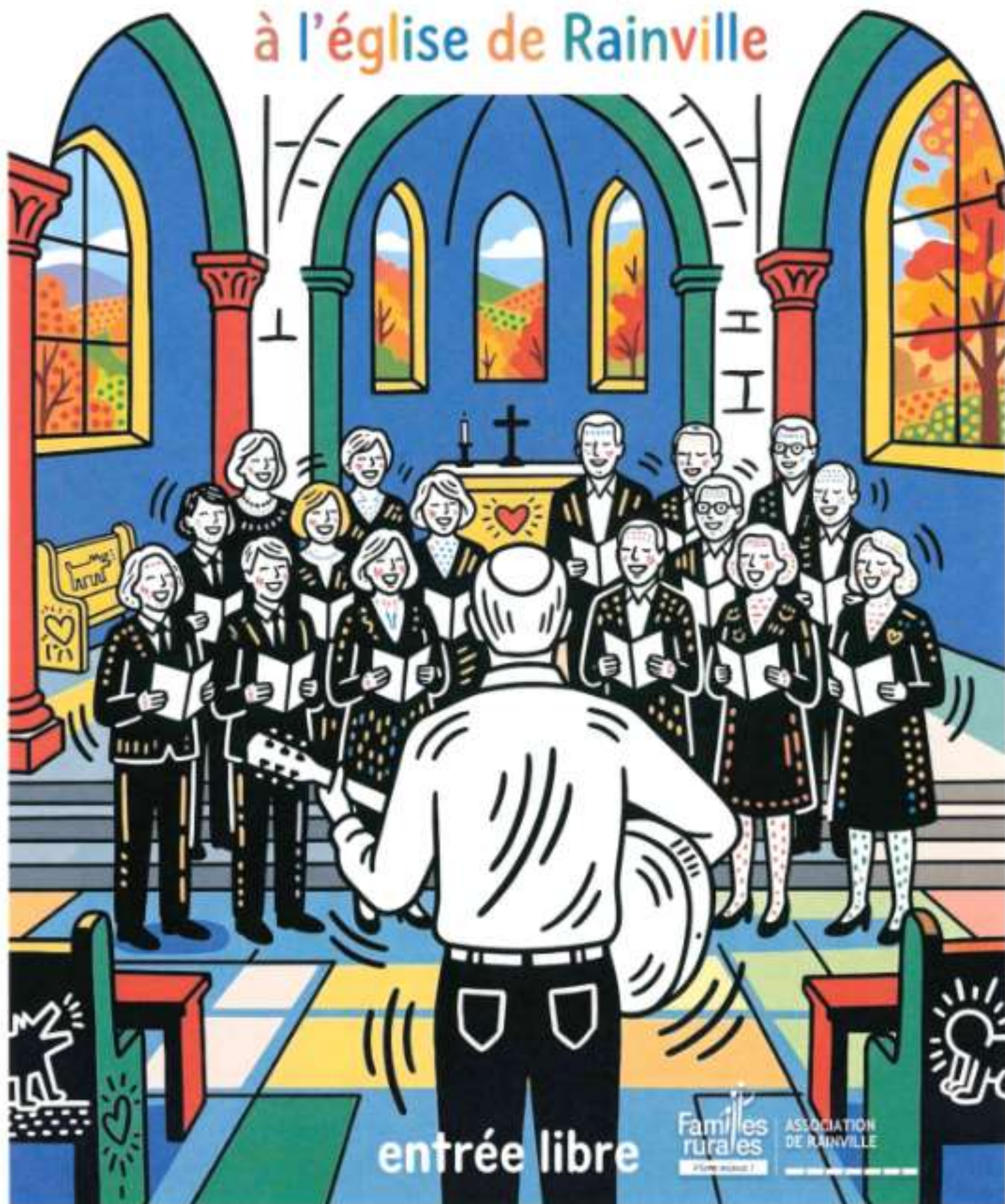
En fonction du nombre de dossiers recensés et de l'ampleur des dommages constatés, la commune pourra engager une démarche auprès des services compétents afin de solliciter une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse.

Il est précisé que le dépôt d'une demande ne garantit pas l'obtention de cette reconnaissance. Par ailleurs, en cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, l'indemnisation des dommages reste soumise à l'évaluation des compagnies d'assurance et de leurs experts.

# Concert de la Chorale Mir&Belles

samedi 3 octobre, à 20H30

à l'église de Rainville



entrée libre

Familles  
rurales  
Paysan pour tous

ASSOCIATION  
DE RAINVILLE